

des chemins de fer occupent depuis quelque temps l'attention de nos concitoyens dans les centres de population du Bas-Canada. C'est le rêve de l'esprit en usine parmi nous, et un heureux pronostic pour l'avenir. L'association de Québec pour la jonction de Québec à Melburne, du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, agit dans ce but. Il s'est aussi tenu à St. Jean le 19 février, une assemblée pour la jonction des deux lignes de Montréal et de Vermont.

Il a été inclus des articles nouveaux dans le projet de loi de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada ; ce sont les suivants : laitue, sucre, beurre, fromage, suif, potasse et perles, chanvre, pierre et marbre, poêles.

On lit dans le *Canadien* au sujet de ce bill :

"Outre le ministère anglais qui appuie la mesure de tout son pouvoir, le gouvernement et le commerce du Canada sont maintenant représentés à Washington par M. Tiffey, d'Hamilton, M. Cameron, de Toronto, et M. M. Stevens et Forsyth, de Québec, qui y ont été depuis dans le même but. Les annexionnistes y intriguent de leur côté pour faire échouer la mesure, parce qu'elle bâtrait tout prétexte à leur agitation. C'est ainsi qu'ils sont preuve de patriotisme et de bonne foi."

Hier matin, la cour supérieure tenue par M.M. Smith et Mondelet, a entendu M. J. Rose sur sa requête en rejet de la motion du Solliciteur-général pour l'enregistrement des lettres-patentes de révocation de la commission de M. Rose, comme l'un des conseils de la Reine. M. Rose a développé longuement ses moyens de nullité contre cette destitution. Il a principalement insisté sur les motifs de la mesure adoptée à son égard, prétendant que sa destitution ayant eu pour cause "la part qu'il (M. Rose) avait prise à une agitation politique, jugée par le gouvernement séditionneuse et subversive," c'était une raison de le faire son procès, et non de le destituer. M. Drummond ne répondit rien aux arguments de M. Rose : il dit en substance que M. Rose n'avait à répondre qu'à la demande de l'enregistrement des lettres-patentes qui promouvaient sa révocation de la charge de conseil de la Reine ; qu'en lieu de cela, il s'attaquait au mérite de la destitution ; ce qui n'était ni ne pouvait être en question pour le moment ; que des lettres-patentes sous le grand-seal de la province étaient présentes à la cour enregistrément ; qu'il n'y avait eu discussion que ce seul point et que la cour avait à en décider sur sa propre responsabilité.

La cour prit la question en délibéré.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENITUTIS.

Classiques Latini, à l'usage des Collèges et des Ecoles.

Nous accusons avec une sensible reconnaissance la réception de deux élégants volumes ayant pour titre "Curriculum Latinum etc." publiés par MM. Armour et Ramsay-libraires de Montréal. C'est une jolie collection des classiques latins, à l'usage des Collèges et autres écoles de latinité. Ces volumes sont proprement reliés, et l'impression n'en cede aucunement, pour la netteté et la correction, aux éditions qui nous viennent d'Europe. L'ouvrage se divise en deux parties, Prose et Poésie. Le volume de prose se compose d'extraits des *Vies des Grands Capitaines* de Corn. Nepos ; des quatre premiers livres des Commentaires de César, des troisième et quatrième livres de Quinte-Curce, des traités de la Patrie et de la Vieillesse de Cicéron, et de la Vie d'Agricole, par Tacite. Le volume de Poésie contient les trois premiers livres de l'Enseigne de Virgile, les quatre livres des Géorgiques, les Odes d'Horace et les Fastes d'Ovidie.

Tous la série se vend aussi en livrets séparés, aux conditions suivantes :

Extraits de Cornélius Nepos. £0 1 6  
Les quatre premiers livres de César. 0 1 9  
Les Géorgiques de Virgile. 0 1 6  
Les Fastes d'Ovidie. 0 1 6  
Les 3e et 4e livres de Q. Curce. 0 1 9  
Traité de l'Amitié. 0 1 0  
Traité de la Vieillesse. 0 1 0  
Vie d'Agricole. 0 0 9  
Extraits d'Horace. 0 1 9

Les trois premiers livres de l'Enseigne. 0 1 6  
La publication par MM. Armour et Ramsay de ces extraits choisis des principaux classiques latins, doit être d'autant plus appréciée qu'elle dispense de faire venir, à grand prix, d'Europe, les ouvrages complets bien souvent rendus volumineux par les annotations qu'on y jointe. Ces petits traités séparés offrent en outre, l'avantage d'être portatifs et d'épargner à ceux qui ont les moyens d'acheter les ouvrages complets le désagrément de les voir gâtés par un usage habituel dans les classes.

Il y a donc lieu de croire que les directeurs des institutions de latinité encourageront les efforts de MM. les éditeurs ; d'autant plus que la publication dont nous parlons est une œuvre Canadienne, et qu'avec elle mérite un accueil particulièrement favorable.

#### Assurance sur la vie.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Compagnie d'Assurance sur la vie, qui se trouve dans une autre partie de notre feuille. Le sujet mérite la sérieuse considération du public. Les motifs, en faveur de l'assurance sur la vie seront jugés bien puissants, si l'on fait attention à l'étendue du malheur causé par la mort d'un chef de famille qui laisse sans ressources une épouse et des enfants infirmes. Quelle déplorable transition que celle qui fait ainsi passer une famille du sein de l'abondance, ou d'une honnête aisance dans les privations et dans la dépendance des secours avares ou ca-

priens d'autrui ! Combien de fois on a vu, par suite de la mort de leurs chefs, des familles déchoir immédiatement de la position respectable qu'elles occupaient, et être forcées à voir leurs membres se disperser pour trouver dans des familles étrangères la nourriture, le vêtement et l'éducation. Si les chefs de famille et tous ceux qui doivent laisser après eux des personnes au bien-être de quelques-unes s'intéressent comme à leur bonheur personnel, veulent seulement résécher aux poignantes situations qu'ils peuvent faire éviter à ces objets de leurs effections, ils liront attentivement l'annonce de l'Assurance sur la vie, et ils ne manqueront d'apprécier les avantages offerts par la Compagnie et de l'encourager.

#### Élections Municipales.

Nous donnons, d'après la *Minerve* d'hier, le résultat de nos élections municipales. Trois polls seulement ont été ouverts, savoir aux quartiers Ouest, Ste. Marie et St. Antoine ; à d'autres sections, les élections ont été faites par acclamation, comme suit : au quartier Est, M. F. Leclerc, marchand de la rue St. Paul a été proclamé élu et au quartier Ste. Anne, M. Thomas McGrath à M. Edouard Lamarche est élu au quartier St. Jacques, et le Dr. Hail au quartier du centre ; aux quartiers St. Louis et St. Laurent, M. Grenier et Whitham (anciens membres), ont été réélus. Trois candidats partageaient les votes au quartier Ste. Marie, savoir M. Denis, Berthelet et Duncan McDonald. Ce dernier a eu la majorité. Au quartier St. Antoine M. Atwater, réformiste, l'a emporté sur M. J. du Fischer, Tory. Enfin, au quartier Ouest qui contestait entre M. Benjamin Holmes et M. Guy. Dans la matinée, il eut à ce poll quelques petites émeutes ; plusieurs personnes furent frappées et obligées de fuir.

Vers 3 heures, une terrible mêlée a eu lieu entre les partisans de M. Holmes et ceux de M. Guy, ces derniers retranchés de l'extrémité Sud de la rue St. Jacques, jusqu'à la Place-d'Armes, plusieurs coups de feu furent tirés, et surtout à travers les fenêtres de M. Ashton où s'étaient réfugiés quelques uns des combattants. M. le Maire se rendit immédiatement avec des troupes dans les environs du poll et elles y stationnèrent jusqu'à la clôture de l'élection. Cette démonstration a suffi pour rétablir la paix. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

Un *postscriptum* nous apprend que M. Holmes a été élu à une majorité de 10 à 12 voix. Il n'y a que 110 votants dans le quartier.

L'ouverture du Parlement est de nouveau prorogée au 3 avril, mais non pour l'expédition des affaires. La session commençera, dit-on, au 20 mai.

#### Variations protestantes.

ALLEMAGNE.—Depuis quelque temps il s'est formé en Allemagne une nouvelle secte qui prend le nom d'Irvigians. Le célèbre helvétique Thiersch est un de ses principaux adeptes. Les idées de ces sectaires produisent une profonde impression sur tous ceux qui font la Bible l'unique base de leur foi. Berlin est leur quartier-général, d'où ils répandent au loin leurs doctrines. Aussi déploient-ils le plus grand zèle pour s'y affirmer. On assure qu'au printemps prochain le professeur Thiersch s'y rendra avec d'autres jeunes théologiens pour travailler à la propagation de cette nouvelle forme de protestantisme, soit par des publications, soit au moyen de la prédication. La lutte a déjà commencé entre les professeurs de la théologie légale et les Irvigians. Ces derniers sont encore peu nombreux ; on en compte environ 200 à Berlin et peut-être 800 dans toute l'Allemagne. On ne connaît aucun détail sur leurs doctrines. *Ani della Religion.*

GENÈVE.—Les changements survenus dans les opinions religieuses de M. Edmond Schérer, avaient déterminé ce jeune et savant professeur à renoncer à la chaire qu'il occupait depuis quelques années à l'École de théologie de l'Oratoire. Cette école qui n'avait jamais eu d'importance que pour lui, doit considérer sa retraite comme un désastre, et ne peut songer à le remplacer.

Cette défection ne sera point un fait isolé. Beaucoup de jeunes ministres partagent les opinions de M. Scherer, et n'attendaient peut-être qu'un signal pour former une secte à part. La plupart des étudiants de l'Oratoire inclinent aussi à la nouvelle doctrine. Plusieurs sont décidément adoptée et ont été provisoirement exclus de l'école, par mesure de précaution.

Les opinions de M. Scherer, consistent à reconnaître franchement que le protestantisme inventé il y a trois siècles, est aujourd'hui pleinement résolu ; et que ceux qui veulent encore être chrétiens sans être catholiques doivent chercher un autre système. Nous adoptons cette idée du seul théologien qui possède le protestantisme genevois, vaudois et français.

Après cela, nous avons regretté d'ajouter que le nouveau parti ne renonce au protestantisme que pour tenter d'établir une nouvelle hérésie. Certes nous croyons M. Scherer capable d'inventer un système religieux quatre fois moins insoutenable que le vieux protestantisme. Nul doute que sa doctrine, entre le jour où elle apparaît et le jour où l'on n'en parle plus, ne parviendra à avoir dans quel que coin de la Suisse ou de la France, son journal, ses apôtres, et peut-être ses sectateurs.

Mais au milieu des grandes questions qui subsistent aujourd'hui, tout cela sera bien misérable.

#### M. l'Éditeur,

Auriez-vous la complaisance, en faveur de ceux qui ont embrassé la bonne cause de la Tempérance, de publier les lignes suivantes, qui sont vues qu'on connaît depuis longtemps les pernicieuses effets de la boisson.

H. St. J.—Février 1850. B.

"Dans une thèse soutenue et imprimée à Paris en 1729, on fait voir que rien n'est plus contraire à la circulation que les liquides spiritueux, soit par leurs effets sur les parties solides, soit par le changement qu'elles apportent aux parties fluides. En effet il faut pour cette circulation que les membranes des parties solides aient de la souplesse et du ressort, afin de pousser les humeurs et que les humeurs de leur côté aient une certaine fluidité pour obéir à l'action des vaisseaux. Or l'eau de vie et toutes les boissons ardentes raccornissent les membranes, les frocent et les crépient ; ce qui leur donne par conséquent la perte de leur fluidité. Comment après cet effet ne serait-il pas plutôt une eau de mort qu'une eau de vie, étant aussi contraire qu'elle l'est à la circulation ? Que l'eau de vie ruerisse les parties solides, l'expérience le fait voir, puisque cette liqueur dure les corps qu'on y conserve, sans quoi elle ne les conserverait pas, qu'elle épaisse et coagule les humeurs, l'expérience ne le fait pas moins constater, puisque si l'on jette un blanc d'œuf dans un peu d'eau de vie, il y prend la même consistance, et la même blancheur que si on l'avait fait durcir au feu. Il n'y point de ville où l'hydrocéphalie, cette maladie qui ne vient que de la trop grande rigidité des solides et de la trop grande viscosité des fluides, régne d'avantage qu'à Londres, la ville du monde, où il se boit le plus d'eau de vie. Que l'on fasse avancer à un chat une cuillerée d'eau de vie, il entre en fureur, et meurt peu après. Que l'on seringue dans la veine jugulaire d'un chien deux onces d'esprit de vin, il meurt à l'instant ; qu'on en donne à un oiseau, il périra l'heure. Le chyle, le lait, la lymphe, la bile, la salive, toutes ces liqueurs se coagulent par l'esprit de vin, et selon l'auteur de la thèse s'assèchent même et se périssent. Rien n'est plus capable d'épaissir le chyle et de nuire par cet endroit à la digestion que l'eau de vie : ce qui la rende par conséquent très contraire à la circulation."

"Les liqueurs spiritueuses ne relèvent les forces que pour les abattre peu après. Elles portent les puissances et les ressorts au-delà de cette juste étendue que la nature leur a donné, d'où étant de retour sur eux-mêmes, ils tombent dans la langueur.

"L'eau est le vrai contre-poison à la boisson : car nous avons l'expérience que tout ce qui se racombe dans les liqueurs spiritueuses se dissout facilement dans l'eau. Elle a une extrême facilité à s'insinuer dans les interstices : ce qui produit deux effets excellents pour la santé ; le premier, qu'elle divise et prépare mieux qu'aucun autre dissolvant la matière du chyle ; le second, qu'elle est le véhicule de tous, le plus propre à conduire les sucs et les humeurs jusqu'aux dernières voies et à lever les obstructions. Elle communiquera douceur et sa fluidité à toutes nos humeurs ; elle délaie et corrige les sucs aériques qui circulent dans les vaisseaux ; elle est le plus puissant des dissolvans ; elle procure au sang une circulation facile et tempérée, elle porte dans le chyle une excellente qualité ; elle augmente le ressort des solides ; elle aide beaucoup la filtration des humeurs, si nécessaires à toute l'économie animale, et contribue ainsi à la transpiration qui est d'une toute importance pour la santé, que lorsqu'elle est arrêtée, la masse du sang s'altère : ce qui produit bientôt les rhumes, les rhumatismes et toutes les maladies qui viennent des obstructions, qui peuvent regarder comme leurs sources presque générales. Une autre preuve très assurée du bien que l'eau fait à l'estomac, c'est la douleur qu'elle procure à l'haléine. Au contraire, l'usage continuel du vin attaque les nerfs, porte le trouble dans toute la machine, par le mouvement violent qu'il donne aux esprits ; ainsi qu'on peut le remarquer dans le temps même et dans les suites de l'ivresse. Les amateurs du vin disent que celui qui en use modérément, ne fait qu'un peu de mal à sa santé ; que c'est se priver par l'habitude, d'un remède qui résister fort salutaire en plusieurs occasions. Mais si vous sentez dans le vin une chaleur et une force qui vous séduisent, et qui n'est pas à beaucoup près dans l'eau, c'est ce qui vous doit convaincre que son usage continuel altère les forces et diminue la chaleur naturelle du corps. Car cette chaleur et cette force que vous éprouvez, en buvant du vin, est momentanée ; c'est l'effet d'un mouvement forcé des particules animées ; plus la liqueur, que vous buvez, est spiritueuse, plus vous sentez qu'elle vous échauffe, plus vous croirez qu'elle vous fortifie. Celui qui boit un verre d'eau de vie, se trouve pendant quelque temps plus fort que s'il avait bu un demi-verre de vin. Toutes les liqueurs spiritueuses causent, du plus au moins, un remède qui ressemble à celui des remèdes chimiques fort violents, qui mettent en mouvement tout ce qui reste de chaleur dans un malade, pendant que leur opération dure, mais qui ont aussi cette suite, que dès que l'opération a cessé, cette même chaleur naturelle qui avait été éprouvée par un mouvement violent et forcé abandonne entièrement le malade.

"L'eau, à la vérité, pris en certaines occasions, ou en trop grande quantité peut être nuisible, mais cela lui est commun avec toutes les meilleures choses.

"La sobriété, l'usage du fait, la boisson de l'eau et l'exercice préviennent bien des maladies, ou y remèdent. Paléandre préserva le camp de la Grèce en ordonnant une diète générale et beaucoup d'exercice. Si l'estomac

peut s'accoutumer du lait, rien n'est plus ami du sang, rien ne contribue autant à une bonne qualité du chyle qui est une substance laiteuse. L'école de salerne recommande trois choses, un esprit gai, un exercice modéré et la diète. La boue chère et le vin appesantissoient l'esprit et sont la source de beaucoup de maladies.

*Traité historique et critique d'opinion par M. Gilbert Charles Legendre. Tome 6.*

#### Extraits de Journaux.

M. R. H. Russell, le chef de police de Québec, a eu l'obligance de nous adresser le tableau comparatif des crimes et des délits commis dans le district de Québec durant les années 1848 et 1849.

Par ce tableau il appert que le nombre des crimes et des délits était de 3758 en 1848, tandis qu'il n'a été que de 2694 en 1849. Ce qui fait une différence de 1064 en faveur de 1849.

Le montant des amendes payées

est en	1846 de	£606	1
	1847 "	342	13
	1848 "	169	15
	1849 "	125	12

J. de Québec.

Le choléra fait des ravages dans l'intérieur de la Louisiane.

LA PETITE-VEROLE sévit dans les townships de Napeau et de South-Gowen (Haut-Canada) ainsi que dans le village indien de Saint-Régis, vis-à-vis de Cornwall. *Canadien*

NOUVEAU BRUNSWICK.—Parmi les bills introduits dans l'Assemblée de cette province, nous en remarquons un qui a pour objet d'amender la loi relative au chemin de fer de Saint Andrews à Québec. La compagnie demande une aide pour la construction du chemin jusqu'à Woodstock.

*Idem.*

TERRENEUVE.—La législature de cette île s'est assemblée le 25 janvier. Il n'y a rien dans le discours du lieutenant-gouverneur, sir Gaspar Le Marchant, qui puisse intéresser nos lecteurs. Son Excellence félicite les deux chambres sur l'exemption du cheval dont l'île a joué l'année dernière, sur le résultat de la pêche pendant la dernière saison, et sur le succès des tentatives qui ont été faites pour étendre et perfectionner l'agriculture comme une des branches de l'industrie coloniale.

*Idem.*

ILE DU PRINCE EDOUARD.—Les élections sont terminées, et un journal dit qu'il y aura une majorité de 7 ou 8 en faveur du gouvernement constitutionnel ou "responsable." Il y a huit nouveaux membres.

*Idem.*

LE GAZ.—Montréal a cessé d'être éclairé par le gaz depuis le fer du courant. La compagnie du gaz demande £4 10s. par an, pour chaque lampe. La corporation s'est refusée à ces conditions.

—L'automne dernier, un individu du nom de Townsend fut tué dans le township de Caunden. On arrêta les meurtriers qui dans le trajet de Kingston réussirent à s'échapper d'entre les mains du Sheriff. Ils s'éjournèrent à ce qu'il paraît, dans les environs de Brockville, du moins pour quelque tems, mais on ne put jusqu'à dernièrement découvrir le lieu de leur retraite. D'après information, douze respectable habitants sont partis de Brockville à leur recherche, et les ont appris.

Les meurtriers sont deux frères appelés John et Thomas Kennedy. Ils s'étaient cachés dans les maisons de deux personnes du nom de Rowson, à six milles des moulins de Bellamy.

On rapporte que l'un des meurtriers avait abattu Townsend à coups de bâton, et que le second en s'appuyant du pied sur la victime l'a déchargé son fusil dans la figure. —Une terrible tragédie a eu lieu en Corse, à Montic